

CONTRIBUTION du groupe ECONOMIE et EMPLOI

Issue du Collectif « Beaugency, Béton et Camions, ça suffit ! »

1) Création de postes ; la réalité concernant les emplois

La Ville de Beaugency et la Communauté de communes des Terres du Val de Loire motivent activement l'implantation de la plate-forme logistique portée par Parcolog, par les possibles « emplois » qui seraient créées sur le territoire.

La Ville a par exemple partagé sur son site Internet des éléments de réponses (a priori communiqués par Parcolog) à l'occasion de la réunion publique qui s'est organisée le 13 juin 2022, avec en page 88 du document un comparatif de création d'emplois au regard des surfaces des bâtiments logistiques sur d'autres sites spécialisés dans la grande distribution : Poupry (Mutual logistique) : 100 emplois sur 31 000 m² – Poupry (Beaumanoir) : 40 emplois sur 18 000 m² – Hénin-Beaumont (Boulangier) : 300 emplois sur 82 000 m² – Cholet (Carrefour) : 220 emplois pour 57 000 m²

Cette présentation mise ainsi sur une fourchette de création de postes de 200 à 250 en ratio d'un bâtiment de 63 000m², dont on ne connaît pas encore les entreprises occupantes.

➔ VOIR ANNEXE A : Exemple entre annonce et réalité

En amont de cette réunion publique, les questionnements partagés auprès du Conseil municipal de Beaugency sur la source des différents chiffres communiqués jusqu'alors n'avait pas fait l'objet de réponse permettant de vérifier ces sources.

A l'heure qu'il est nous déplorons de n'avoir eu aucune présentation ni réponses de l'entreprise Parcolog Gestion autour de leur projet économique. Nous nous interrogeons ici si le modèle économique prend en compte la spécificité de la situation locale (réseau routier, situation économique, aspect patrimonial de la ville...)

➔ VOIR ANNEXE B : Les 14 questions posées au conseil municipal du 24 mai 2022

Nous tenons d'abord à **souligner que parler de création d'emplois est erroné** puisqu'un emploi, c'est un poste de travail qui est occupé par un actif salarié. Les **projections communiquées par l'entreprise et par l'équipe municipale concernent donc des postes** pouvant être occupés par des salariés, mais **pas des emplois** ; cette distinction renvoie à **l'enjeu d'employabilité des personnes** en recherche d'emploi et donc à l'occupation réelle des postes potentiellement créés sur la plate-forme.

Il est **également erroné de laisser penser que les postes créés sur la plate-forme engendreront une réduction nette du chômage sur le territoire, a fortiori sur la ville**, car le lieu d'habitat ne peut être une condition à l'emploi. **Il est très probable que les postes créés soient dans tous les cas occupés par des personnes déjà en emploi, dans le cadre d'une mobilité professionnelle.**

2) Rappel de la situation du territoire en matière d'emploi

Le dernier recensement de 2019 fait valoir un **taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans de 14,5%** sur la commune de Beaugency (13,5% au niveau national), avec une baisse de 1,6% d'emplois au lieu de travail par rapport à 2013. Sur la même période, la population a baissé de 0,5%. Par comparaison le taux de chômage à Mer est de 13,6%.

Le taux de chômage (au sens BIT) en ce 1^{er} trimestre 2022 est de 7,3 pour la France et **de 6,1 % pour Beaugency.**

Les personnes demandeuses d'emploi sur la commune de Beaugency sont **en particulier des femmes vivant seules avec enfants, et des personnes avec des problèmes de mobilité.**

➔ **VOIR ANNEXE C: les chiffres de l'emploi**

L'argument avancé pour justifier l'implantation de cette plate-forme dans une commune non desservie par une sortie d'autoroute, alors même que **d'autres plate-formes analogues implantées sur Mer et Meung sur Loire connaissant des difficultés de recrutement**, serait donc de rapprocher l'offre d'emploi de ces même personnes.

3) Rappel des postes non pourvus sur le territoire, dans le domaine logistique

En faisant une recherche simple sur le **site Internet de Pôle Emploi**, en filtrant la recherche par les mots clés « Logistique » « Beaugency » (rayon de 10km) et CDI/CDD/interim, on **trouve 66 occurrences** à la date du 12 juillet 2022 : opérateur logistique, assistant affrètement, chef d'équipe manutention, agent en magasinage, chargé de gestion logistique...Ces postes sont situés à Mer, Meung sur Loire et Saint Laurent Nouan.

Si on effectue cette même recherche avec le filtre « Blois », le nombre d'occurrence est de 50. C'est également le cas sur Bourges, qui est un pôle logistique, ou sur Chartres. Le nombre de poste en attente de recrutement est de 20 à Brive la Gaillarde, également gros pôle logistique.

- On voit donc **qu'en proportion du nombre d'habitants du bassin d'emploi, les postes vacants sur le territoire de Beaugency sont plus nombreux qu'ailleurs avant même que Parcolog implante sa plate-forme et y loue des cellules.**
- L'enjeu n'est donc pas de simplement mettre à disposition des postes de travail, qui existent déjà en nombre.

Cette analyse est **corroborée par le témoignage récent**, lors de la réunion publique organisée par la Ville, d'une **directrice d'agence d'interim.**

4) La question des CDI

Un article de juin 2022 du magazine Zadig s'est intéressé au projet de **plate-forme initié à Mer** (et arrêtée à ce stade) en interrogeant des salariés de plate-formes déjà installées dans la commune, qui précisent qu'une **grande partie des salariés sont des intérimaires venant de Blois.**

Lors du Forum de l'emploi qui a eu lieu à Beaugency le jeudi 7 avril 2022 , parmi les postes imprimés et proposés sur un grand panneau d'affichage: uniquement des postes en CDI sélectionnés par les

conseillères et conseillers de Pôle emploi . Parmi ces offres de CDI , il n'y avait **aucun poste de cariste en CDI sur l'axe Mer-Beaugency et Meung-sur-Loire**. La précarité dans ce secteur due au salaire et aux embauches en CDD ou en Interim renforce notamment des problématiques de santé (risques psychosociaux) et d'habitation (difficulté d'accèsion à la propriété) .

5) Quels sont les freins à l'emploi ? quels sont les leviers d'employabilité ?

On peut distinguer plusieurs freins à l'employabilité qui peuvent se cumuler ou contribuer à créer d'autres freins, mettre à mal la motivation, faire perdre les repères des personnes :

- L'absence de logement ou d'adresse
- La maîtrise de la langue française
- L'absence de permis de conduire
- Le non accès à un moyen de locomotion
- Des problématiques familiales telles que l'absence de modes de garde
- Des problèmes de santé
- Un éloignement prolongé du monde du travail
- Un handicap

A quoi s'ajoute le manque de diplômes/titres/brevets et/ou de compétences.

- Le projet d'implantation de la plate-forme logistique est assimilé par les élus du territoire à un cadeau **qui exempterait les acteurs publics et privés de s'impliquer dans des démarches pro-actives favorisant la création d'emploi non délocalisables, apportant une réelle valeur ajoutée pour le territoire (apport de compétences clés, réindustrialisation et relocalisation) et de réelle utilité sociale et environnementale.**

Le projet de plate-forme **ne porte pas d'externalités positives tant d'un point de vue d'un développement économique durable qu'en matière sociale** -forte pénibilité avec horaires décalés et tâches répétitives provoquant des TMS, modèle de société favorisant les importations et l'émission de GES, modèle managérial aggravant la pression sur les salariés, emplois dépendant de sociétés n'ayant pas de siège social sur place et pouvant à tout moment fermer l'entreprise et créer de la précarité...

6) Un développement économique arrêté aujourd'hui pour les 20 ans à venir ?

Les documents du SCOT (sur le site du pays Loire Beauce) posent la question de l'agrandissement de la zone d'activité et d'artisanat de Beaugency . L'utilisation immédiate de cet agrandissement qui est normalement prévu pour 20 ans empêche une vitalité économique et cohérente sur le long terme.

La mairie a bradé le terrain d'à côté de ce premier projet de logistique pour un deuxième projet de 50 000m2 (5 euros du m2).

Cela signifie que si ces deux projets d'entreprises d'envergure se faisaient, la volonté de 6 hommes dont 5 élus pour 6 ans serait effective. Ils auraient alors la prétention de décider de pratiquement toutes les activités économiques à venir pour les 20 prochaines années.

Nous préconisons plutôt de/d' :

- Construire dans le temps des emplois durables à faible et forte qualification en lien avec les lycées du territoire, les besoins réels des habitants, les besoins de la planète et les futures formations en cours d'élaboration.

- Allonger l'enquête publique et d'organiser une rencontre permettant de répondre à toutes les questions des habitants, notamment pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'écrit.

7) La densité d'emplois

Beaugency a une majorité de son territoire en zone inondable. Le projet de SCOT prévoit une réserve de zone d'activité. Sachant que cette dernière pourra être inférieure après consultation et révision pour mise en concordance avec le futur PCAET.

Nous devons augmenter l'agriculture et la production de nourriture saine. L'agriculture est donc déjà une activité économique avec une faible densité d'emplois mais elle est nécessaire. Ajouter à Beaugency de la logistique qui est un secteur ayant également une faible densité d'emplois ne serait pas raisonnable en terme d'emprise foncière.

Nous préconisons de/d' :

- Stopper tout projet de grande logistique
- Accueillir des entreprises avec une forte densité d'emplois
- Accueillir des entreprises qui partagent des espaces
- ➔ **VOIR ANNEXE D : densité d'emplois**

8) Équilibre de répartition entre les catégories socioprofessionnelles

La prise en compte sociologique des habitants ne peut être éludée pour l'installation d'une entreprise d'envergure. **Les décisions économiques ne doivent pas créer de nouveaux déséquilibres.**

Il peut y avoir des leviers de mixités sociales à l'échelle des quartiers par le PLU et les constructions ainsi que par la carte scolaire. La mixité sociale est garante d'une moindre ségrégation résidentielle.

L'installation des entreprises peut s'appuyer sur **la mixité sociale des catégories socioprofessionnelles** à l'échelle de **la commune**. L'INSEE apporte annuellement des statistiques concernant cette répartition, il est donc facile de prendre en compte cette donnée importante.

L'équilibre de répartition entre les catégories socioprofessionnelles peut s'appuyer sur la réalité nationale. Ne pas suivre le modèle magdunois qui est déséquilibré sur ce point et qui a un plus vaste

territoire que notre commune. Beaugency doit compenser cette erreur et prendre en compte la réalité de la taille de son territoire pour ces futurs choix économiques.

Nous préconisons de :

- Respecter un équilibre de répartition entre les catégories socioprofessionnelles en s'appuyant sur la réalité nationale en élaborant des documents d'urbanismes adaptés à Beaugency.

➔ **VOIR ANNEXE E: répartition des catégories socioprofessionnelles**

9) Créer des emplois utiles au territoire : plusieurs pistes dans lesquelles d'autres territoires s'impliquent, et qui pourraient inspirer la Communauté de communes (qui a la compétence emploi économie)

Nous préconisons de/d' :

- **Soutenir la création d'ateliers chantier d'insertion ou entreprises d'insertion**

A ce stade, la Communauté de communes ne compte **qu'un seul Atelier Chantier d'Insertion (ACI)** situé à Tavers. Ces structures, outre les services qu'elles proposent qui sont avant tout des supports d'inclusion professionnelle, **accompagnent globalement les salariés dans leurs parcours (projet professionnel, levée de freins, formations, immersions en entreprises...)** sur une durée pouvant aller jusqu'à deux ans.

Dans la réalité, cette association remplit aussi sur le territoire un **rôle de médiation/facilitation auprès des entreprises, qui peinent à recruter**. Afin de garantir une bonne adaptation des salariés qui sont embauchés à la sortie de leur parcours en ACI, l'accompagnatrice socio-professionnelle reste en lien avec le salarié et l'entreprise pendant plusieurs mois.

Cette expérience illustre la nécessité d'une action très fine pour agir sur l'employabilité et réduire le chômage sur le territoire, ce que ne résoudra pas la seule implantation d'une plateforme logistique.

- S'engager dans une **démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale**, dont l'objectif est de travailler avec les entreprises et d'autres acteurs publics et privés (Pôle Emploi par ex) pour anticiper les besoins de formation pour consolider le développement du territoire, optimiser les besoins en ressources humaines, et construire des parcours de formation en conséquence localement. De nombreux territoires ont initié des GPECT de longue date sur le territoire régional (Bourges, Pithiverais, Blésois, Chinonais, Perche...).
- Favoriser l'émergence d'une **démarche zéro chômeur de longue durée** pour créer une entreprise à but d'emploi et proposant une offre de service inexistante sur le territoire ; en région, la Ville de Bléré vient par exemple d'être habilitée, et d'autres démarches sont en construction partenariale sur le territoire du Chinonais ou l'agglomération de Bourges, avec des recrutements d'animateurs/coordonateurs par les collectivités elle-même pour piloter la phase d'émergence.

- **Investir dans des activités industrielles apportant une réelle valeur ajoutée sociale, entrepreneuriale et environnementale** : unités de transformation alimentaires, plate-forme d'éco-construction, recyclage des déchets du bâtiment ou des fibres textiles...
- Initier des **groupements d'entreprises, des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale**, pour favoriser les synergies et l'implantation d'entreprises de petite échelle intervenant en sous-traitance dans des chaînes de process industriels ou d'économie circulaire.
- Appuyer la création de micro-entreprises apportant de la valeur ajoutée sur le territoire par la mise en place de **pépinières, de coopératives d'activités et d'emploi...**
- **Consolider le potentiel du territoire sur ses enjeux patrimoniaux et environnementaux et ses services** pour donner envie à des entrepreneurs de s'installer.

LA CONCLUSION du groupe EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La transition écologique représente un vivier d'emplois, avec une réelle utilité sociale et environnementale.

- En conclusion, au vu de nombreux éléments que nous avons recueillis et exposés. Le modèle économique porté par l'entreprise Parcolog Gestion nous semble particulièrement inadapté au territoire de Beaugency , à ses caractéristiques socio-économiques et à ses besoins en terme d'emplois.
- Nous demandons a minima que les modalités d'accompagnement à l'employabilité des personnes en demande d'emploi du territoire soient communiquées de manière précise et factuelle, en cohérence avec le calendrier du projet, au-delà des seuls acquis de compétence technique liées à la logistique.
- Dans un contexte où sur la même communauté de communes, des postes sont à pourvoir sur des plate-formes existantes à Meung sur Loire, et au vu des problèmes de mobilité qui semblent être les seuls freins, selon la Ville de Beaugency, à l'employabilité des Balgenciens, quelles sont les solutions qui ont été réfléchies par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, qui vient de prendre la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités, pour lever ce frein ? (Moins de 10km entre Beaugency et Meung : trains, bus , navettes, adaptation des horaires...)

Les crédits publics dépensés dans ce projet d'implantation pourraient largement nourrir une ingénierie de projet dédiée à investiguer des solutions n'impliquant pas d'artificialisation .